

Département des Affaires juridiques Décision : DAJ2019-341

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté de la Direction Générale des Finances Publiques du 1er août 2019 plaçant Mme Sophie PICCHI en service détaché à compter du 25 septembre 2019 pour exercer les fonctions d'Agent Comptable Secondaire auprès de la délégation régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Inserm;

DECIDE:

Article 1 : Madame Sophie PICCHI est nommée Agent Comptable Secondaire, chef des services financiers auprès de la délégation régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Inserm.

Article 2: La présente décision prend effet à compter du 25 septembre 2019.

Le Président Directeur Général

Gilles BLOCH